



## **L'exploitation minière au Pérou : la richesse sort, la pauvreté reste**

### **L'exploitation minière au Pérou**

Les années 90 et les politiques néolibérales du Président Alberto Fujimori ont donné un essor à l'exploitation minière au Pérou. En effet, sous prétexte d'attirer de grands capitaux privés, le gouvernement a rendu la législation en la matière plus flexible, en diminuant, par exemple, les impôts et en flexibilisant les lois du travail.

Pour défendre l'activité minière, beaucoup ont mis en valeur la croissance des exportations nationales dû, en partie, à l'exploitation minière (entre 1991 et 2000, les exportations minières ont doublé et aujourd'hui, elles représentent 45% des exportations totales<sup>1</sup>). Pourtant, le bien-être économique d'un pays ne peut se définir uniquement de manière macro-économique. L'article « Garcia élu, Humala et Chavez abattus » de La Libre Belgique du 6 juin 2006 met en avant ce contraste entre la macro et la micro économie « *Malgré une économie euphorisante (6,7 pc de croissance en 2005), le Pérou n'est pas parvenu à réduire les taux de pauvreté. Dans les Andes, L'Etat reste parfois inexistant en matière de santé, d'éducation, de programmes sociaux, d'infrastructures de base comme l'accès à l'eau (...)* ».

De plus, contrairement à ce qui avait été promis, l'exploitation minière n'est que très peu source d'emploi : 2 à 3 % de la totalité de l'emploi du pays<sup>2</sup>. Enfin, différentes expériences locales montrent que l'activité minière au Pérou, parce que peu contrôlée par un Etat faible, a amené d'importantes conséquences sociales et environnementales négatives.

Dans un pays où l'activité agricole et une source importante d'emploi, 23 millions d'hectares (sur une superficie totale de 128 millions d'hectares) étaient, en 1999, occupées par les concessions minières. Une autre conséquence de l'exploitation minière a été l'émergence de conflits entre les entreprises et les populations paysannes, ces dernières ayant très peu de pouvoir pour faire valoir leurs droits.

---

<sup>1</sup> « Desarrollo, sociología y minería », Lucia Avila Fernandez. Pontificia Universidad Católica del Perú.

<sup>2</sup> Idem.

A titre d'exemple, nous pouvons citer l'opposition des habitants de la région de Cajamarca à la société minière Yanacocha, alors que celle-ci avait le projet d'élargir la mine sur le Mont Quilish, mont d'où provient 70 % de l'eau potable de la ville de Cajamarca<sup>3</sup>.

En août 2005, Justice et Paix et Entraide et Fraternité ont pris position face à la violence avec laquelle la police nationale du Pérou a répondu à la manifestation des communautés paysannes de Huancabamba venues exprimer leur désaccord avec les activités minières de l'entreprise Majaz<sup>4</sup>.

### **L'actualité du conflit minier de « La Oroya »**

Privatisé en 1997 par l'entreprise nord-américaine « Doe Run Resources Corporation », le complexe métallurgique de « La Oroya » fait actuellement beaucoup parler de lui. Il émet quotidiennement des gaz toxiques (dioxyde de soufre) et des métaux en suspension (plomb, cuivre, zinc, arsenic) sources de problèmes pour l'environnement et la santé des populations. Les résultats d'une étude réalisée par le Ministère de la santé sont plus que préoccupants : 99,9 % de la population infantile testée ont une quantité de plomb dans le sang supérieure au plafond établi par l'Organisation mondiale de la santé<sup>5</sup>. Les enfants exposés au plomb souffrent d'altérations neurologiques, d'anémie et de problèmes de croissance.

Un Programme d'adéquation environnementale devait être mis en route afin de réduire le taux d'émission et de moderniser les installations de l'entreprise mais Doe Run est arrivé à modifier son engagement en mettant en avant sa mauvaise situation financière. L'entreprise a alarmé ses travailleurs en disant que, étant donné la situation financière, la mise en route du programme d'adéquation environnementale impliquerait la fermeture du complexe... et donc le licenciement des travailleurs. Ces derniers ont dès lors fait pression pour retarder le délai.

Suite à cela, un important conflit social a éclaté opposant non seulement les populations locales à l'entreprise minière mais opposant également les populations elles-mêmes.

### **Les acteurs**

Face aux fréquents problèmes issus de l'exploitation minière, un réseau d'institutions nationales et locales a été créé. Le **réseau « Muqui »**<sup>6</sup> a pour objectif de promouvoir le développement soutenable et de défendre les droits humains des communautés et populations vivant dans les zones d'influence minière. A partir de processus participatifs, impliquant les organisations sociales et les communautés elles-mêmes, des propositions sont élaborées. Elles concernent :

1. impacts économiques : les mines et le développement durable ;

<sup>3</sup> Pour en savoir plus, voir l'article « Yanacocha, l'exploitation minière en toute impunité » publié dans *La Lettre de Justice et Paix* n° 46 (mars 2004).

<sup>4</sup> Entraide et Fraternité et Justice et Paix ont publiquement pris position et appuyé les revendications populaires face à l'exploitation minière. Voir les prises de position « Soutien à la population de la région de Cajamarca au Pérou (*La Lettre de Justice et Paix* n° 50-mars 2005) et « appui à la population de Huancabamba » ([www.justicepaix.be](http://www.justicepaix.be) rubrique « Prises de position »).

<sup>5</sup> [www.muqui.org](http://www.muqui.org)

<sup>6</sup> Pour en savoir plus [www.muqui.org](http://www.muqui.org)

2. impacts environnementaux : agenda pour que les entreprises minières réduisent l'impact de leurs activités sur l'environnement ;
3. impacts sociaux : agenda pour le respect des communautés dans les zones d'investissements miniers ;

et se traduisent, entre autres, par des propositions de projets de loi ou de changements législatifs qui tiennent compte de ces préoccupations : proposition de révision de la Loi générale de l'environnement, proposition pour une Loi de participation et de contrôle citoyen, instauration d'un mécanisme de consultation populaire par laquelle la population (locale, régionale et nationale) se prononce à travers un referendum, proposition (face aux problèmes de santé des zones affectées par la contamination) pour que l'on légifère en matière de santé environnementale, proposition d'un projet pour la prise en compte, dans la Loi générale des Mines, de la protection de la santé des populations situées dans des zones sous influence.

Comme dans de nombreux cas où l'exploitation minière a entraîné de graves conséquences sociales et environnementales, L'**Eglise** locale a pris publiquement position dans le cas de « La Oroya » et a joué un rôle important dans la gestion du conflit.

Les Evêques de plusieurs entités (Piura, Chulucanas, Jaén) ont dit que leur réflexion et action pastorale dans l'actuelle problématique minière se fonde sur la nécessité du respect à la vie : « *Les raisons de production prévalent sur la dignité du travailleur et les intérêts économiques s'opposent au bien-être de chaque personne, parfois même de populations entières* »<sup>7</sup>. Ils dénoncent l'Etat péruvien (via le Ministère de l'énergie et des mines) d'avoir donné des concessions sans tenir compte de la fragilité et de la diversité des écosystèmes. Malgré que le Pérou soit signataire de nombreuses conventions et accords internationaux concernant l'environnement, l'Etat péruvien n'en a pas tenu compte et n'a pas promu une gestion intégrale (qui tienne compte de tous les paramètres) des ressources naturelles.

De plus, ils dénoncent le manque de communication : aucun dialogue n'a eu lieu (de la part aussi bien des autorités que des entreprises elles-mêmes) avec les populations locales.

### **Besoin d'une pression politique internationale**

Afin de faire connaître la réalité vécue par les populations locales, Mgr Barreto (Archevêque de Huancayo) et Eva Boyle (directrice du Bureau des Droits de l'Homme de l'Archevêché de Piura), ont réalisé une tournée européenne organisée par Misereor (Allemagne).

Présents à Bruxelles, Justice et Paix (au nom de la CIDSE<sup>8</sup>) a organisé, le 23 mai 2006, une rencontre avec le bureau des Conseillers politiques auprès de la présidence de la CE (Bureau of European Policy Advisers). L'objectif était d'une part d'informer la Communauté internationale des réalités vécues actuellement par des populations affectées par les activités minières. D'autre part, il nous a paru essentiel d'avoir un dialogue avec des institutions de l'Union européenne.

Il arrive bien souvent que les entreprises implantées dans des pays tiers soient à l'origine d'impunité. Si, dans le cas de « La Oroya », l'entreprise minière est nord-américaine et non européenne, de nombreuses entreprises européennes sont implantées dans les pays en voie de

<sup>7</sup> Communiqué du 1<sup>er</sup> mai 2004

<sup>8</sup> Coopération internationale pour le Développement et la Solidarité

développement. Cela nous renvoie à la question de la responsabilité sociale des entreprises occidentales dans les pays tiers et donc à la responsabilité, non seulement du pays, mais aussi plus globalement de la Communauté européenne. En effet, celle-ci a la compétence dans les matières commerciales (c'est donc elle qui décide des politiques commerciales auxquelles les Etats membres doivent se conformer). Bien que présentes théoriquement dans les accords commerciaux, les clauses dites « droits de l'Homme » sont en fait vides de contenu réel. Or, les intérêts économiques vont souvent au-delà de la morale et des principes que l'UE est censée promouvoir et ce au détriment de la protection des droits de l'Homme.

Il nous semble que la Commission européenne, en tant qu'acteur politique, a une responsabilité dans ce genre de cas et qu'une politique forte et coercitive, en faveur de la défense des Droits humains, doit être établie non seulement avec les entreprises mais aussi avec les pays dans lesquels ces entreprises s'installent<sup>9</sup>.

### **Conclusion**

Ce document, bien que très critique à l'égard de l'exploitation minière au Pérou, n'est pas un message de refus total de l'exploitation minière en tant que tel, mais dénonce plutôt des conditions dans lesquelles cela se passe. L'extraction minière doit être vue comme une sources de richesse, non seulement pour les entreprises étrangères qui exploitent, mais aussi du pays lui-même et donc de sa population. L'exploitation minière doit être canalisée pour ne pas avoir de conséquences négatives. Il s'agit dès lors de mettre en place les conditions de préservation de l'environnement et de prise en compte des communautés qui pourraient en être affectées.

Juin 2006.

Axelle Fischer

\_ Les minéraux qui abondent le plus au Pérou □ cuivre, or, argent, fer, plomb, zinc, charbon, phosphates.

\_ Le Pérou est le premier producteur d'or et deuxième producteur de cuivre du continent latino-américain.

**Avec le soutien du Service Education permanente de la Communauté française**

<sup>9</sup> Voir à ce sujet l'étude « *Réflexions sur la contribution de l'Union européenne à la lutte contre l'impunité dans les pays tiers* », Justice et Paix. Juillet 2006.